SAMEDI. (N° 91.) 7 MARS 1835.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, *quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2e.*

A Paris, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, *place de la Bourse,*

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Le *Censeur* donne les nouvelles *heures* avant les journ. de Paris.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 6 mars.

LE CHEF DU MINISTÈRE ET LE ROI.

Dans une monarchie vraiment représentative, où comme chez nous l'aristocratie n'existe pas, où la chambre des pairs n'est rien qu'une cour judiciaire dont les attributions sont contestées, il ne faut pas se le dissimuler : le premier personnage de l'état, ce n'est pas le roi, le roi constitutionnel ; le premier personnage de l'état, c'est le chef du ministère.

Au premier ministre, soutenu par la chambre des députés, appartiennent, selon les lois constitutionnelles, l'influence suprême et le pouvoir réel ; à côté de lui le monarque, muet et inerte, n'est qu'une décoration de théâtre brillante et coûteuse, une espèce d'idole inanimée devant laquelle l'administration s'incline respectueusement, mais qu'elle ne consulte jamais. Les ministres, seuls dispensateurs des grâces, des places, des honneurs, les ministres, seuls dépositaires de la pensée qui conduit les affaires publiques, écrasent la cour de leur supériorité réelle, et ne pourront jamais, fussent-ils les plus modestes des hommes, se refuser souvent au plaisir de le bien faire sentir.

Maintenant est-il possible qu'un prince qui se croira nécessairement, de son côté, supérieur à ses ministres, parce que son argent lui fournira toujours des flatteurs, qu'un prince se résigne de bonne grâce au rôle sacrifié que lui réserve la constitution de 1830? le premier ministre indépendant deviendra par le fait même de cette indépendance son principal adversaire, son ennemi le plus détesté. Il n'est pas d'entraves qu'il ne lui suscitera, pas de misérables intrigues qu'il n'ourdira derrière lui ; il n'aspirera qu'au moment où il pourra le voir renversé, quand même il n'espérerait pas en trouver un autre plus commode, et pour le plaisir seul de jouir de la chûte et de faire une fois acte de puissance.

Chez nous, et dans toute l'Europe, les princes portent l'habit militaire, on leur apprend non pas le métier de soldat mais le métier de général, et ils savent tout ce que peut savoir un général qui n'a pas été soldat. Ils savent exiger une obéissance passive qu'il leur serait impossible et qu'ils regarderaient comme déshonorant de pratiquer ; or, leur position vis-à-vis un ministère soutenu par la chambre, dont ils doivent sans droit de contrôle contresigner les volontés et approuver les résolutions, n'est-elle pas une position d'obéissance et de soumission dégradante à leurs yeux?

Toutes les fois qu'un roi constitutionnel, et l'Angleterre, comme la France, nous en fournit l'exemple, pourra contrarier ou renverser le chef réel de l'administration du royaume, il le fera ; mais surtout ce qu'il exécutera toutes les fois qu'il lui sera possible c'est de se rendre lui-même chef de l'administration, de se faire à la fois roi et ministre ; il faudrait connaître bien peu le cœur humain pour en douter.

Jamais Louis-Philippe, par exemple, se livrera-t-il sans arrière-pensée à M. Dupin aîné, le membre le plus influent aujourd'hui de la chambre des députés? Louis-Philippe doit se croire plus habile que M. Dupin dans l'art de conduire la barque monarchique, et peut-être Louis-Philippe a-t-il raison. Eh bien! ce serait pour le roi un supplice que chacun comprendra sans peine, un supplice de tous les jours, de toutes les heures, de se voir, lui, chargé du titre le plus éminent de l'Etat, lui, pénétré du sentiment de sa supériorité morale, obligé de soumettre ses idées les plus chères à celles d'un avocat à courte vue, d'abandonner ses projets favoris qui demandaient un long avenir, pour des mesures prises au jour le jour, et dont la portée ne s'étendra pas plus loin que la durée d'un ministère éphémère.

Le tiers-parti, l'opposition constitutionnelle, se flattent en vain de ressusciter la charte de 1830, de la faire adopter par la royauté, de lui en faire sentir l'utilité et les avantages. La royauté ne l'exécutera jamais franchement ; si elle s'y soumet ce sera par force et avec l'espérance continuelle d'en sortir bientôt.

M. Dupin va-t-il parvenir au ministère ? nous avouons franchement qu'aujourd'hui, et d'après tant de nouvelles contradictoires, nous ne pouvons nous former une idée raisonnable des chances qui lui restent. Mais déjà et avant même qu'il ait mis la main sur le portefeuille, ses espérances de l'obtenir, ses velléités d'indépendance l'ont rendu suspect et désagréable à la royauté. Et cependant M. Dupin veut tout ce que veut le roi ; il n'est pas une des mesures prises sur les ordres de Louis-Philippe par le ministère doctrinaire, que M. Dupin n'eut approuvée et n'eut prise ; mais là est la difficulté : M. Dupin eut voulu les prendre et les ordonner lui-même, et le roi non seulement veut, de son côté, décider la marche des affaires, mais il veut qu'on le sache bien; il ne supporterait pas M. Dupin obéissant aux inspirations royales, et se vantant de n'y pas obéir : le roi est jaloux du pouvoir et de l'apparence même du pouvoir.

Si pourtant le roi cède cette fois, nous pensons que le ministère tiers-parti ne durera pas deux mois. La cour et les doctrinaires ont trop de facilité aujourd'hui pour dérouter à son premier pas une administration, fut-elle encore plus habile que celle que peut former M. Dupin ; cet avénement du tiers-parti n'en sera pas moins pour nous un avantage positif, et nous souhaitons vivement qu'il arrive.

A mesure que le roi a pris en aversion M. Dupin et ses airs d'indépendance, M. Dupin de son côté a retiré une bonne partie de son ancienne admiration pour Louis-Philippe ; nous avons cité des fragmens de journaux où l'honorable président a déposé l'expression de ses sentimens politiques, et dans lesquels on sent à chaque ligne percer le désappointement, et l'amour-propre blessé de ce chef puissant du tiers-parti *qu'on n'a pas même daigné consulter.*

Si M. Dupin était choisi par le roi, puis nécessairement renvoyé bientôt, on peut juger jusqu'où irait sa colère, et ce qu'il penserait de l'homme qui n'apprécierait pas à leur valeur ses talens incontestables et refuserait des conseils tels que les siens ; la vanité de M. Dupin, et c'est bien certes là le défaut qui le distingue, ne pourrait y tenir, et s'il croyait encore à l'utilité de la monarchie, nous sommes persuadés qu'il aurait définitivement perdu tout ce qui lui reste de confiance dans le monarque.

M. Dupin, c'est le tiers-parti incarné. Il faut à ces hommes faibles et mous des leçons sévères et frappantes, qui leur apprennent à dépouiller les préjugés dont leurs yeux sont couverts. Après un échec comme celui qui le menace même avant son arrivée au pouvoir, M. Dupin entrera dans l'opposition plus avant que M. Barrot n'y est aujourd'hui. Il a fallu des échecs semblables pour ramener à nous bien des hommes qui étaient autrefois aussi dévoués à la monarchie que le tiers-parti peut l'être à présent.

Or, M. Dupin serait pour l'opposition avancée une acquisition importante, quand bien même la colère seule et le désappointement l'auraient poussé là ; la liberté nous est arrivée peu à peu par des hommes qui certes ne le valaient pas tous : lui-même n'a-t-il pas déjà contribué, sans avoir la conscience de ce qu'il faisait, à la chûte de cette branche aînée, dont, le 28 juillet, il n'osait pas encore conseiller l'expulsion parce qu'elle n'était pas parfaitement légale. V. P.

ENFANTEMENT MINISTÉRIEL.

Voici les renseignemens que nous fournit aujourd'hui notre correspondant :

Les bruits sur la *position ministérielle* ont recommencé au commencement de la séance d'aujourd'hui. A la chambre des députés, on donnait la présidence du conseil à M. de Broglie, qu'un courrier serait allé chercher à Chambray (Eure); M. de Rigny, qui lui laissait en même temps le portefeuille des affaires étrangères, passait à la marine, et M. Duperré se retirait tout-à-fait. On nommait, pour le département de la guerre, MM. Guilleminot ou de Caux ; le reste du cabinet n'était pas changé.

Bientôt cette version a été démentie, et voici seulement ce que je puis vous donner comme positif :

Le maréchal Soult, à qui Louis-Philippe avait donné la nuit pour réfléchir, a ce matin, à sept heures, écrit son refus motivé. Son gendre, M. de Mornay, et son fils le marquis de Dalmatie, donnaient eux-mêmes cette nouvelle sur les bancs de la chambre.

A la même heure, MM. Thiers et Persil disaient aux députés qui leur demandaient d'expédier des affaires en instance : *Nous* ne sommes plus ministres. C'est la version qui n'a pas cessé d'être soutenue hier, dans un souper assez nombreux, offert par M. Thiers et Mme Dosne aux amis restés fidèles à leur disgrâce.

M. Sébastiani a paru à la chambre un instant après la levée de la séance. Il était pâle et souffrant ; il a renouvelé l'assurance donnée par ses amis, qu'il n'avait pas pensé, en revenant de Londres, entrer au conseil à quelque titre que ce fût.

C'est donc encore à recommencer. Cet après-midi, un des doctrinaires les plus exaltés dans leur dévouement à l'ordre de choses actuel, disait : Je veux proposer demain à la chambre de nommer un cabinet au scrutin. Il faut bien que l'un des pouvoirs en finisse, si l'autre ne peut ou ne veut pas.

L'opinion de beaucoup de personnes sensées, est que les probabilités sont encore pour le maréchal Soult, malgré son refus de ce matin, et qu'une alliance entre ses amis et ceux de M. Dupin est bien près de se signer.

M. Dupin ne présidait point la séance aujourd'hui ; il portait la parole à la cour de cassation. Il est arrivé assez tard au palais de la chambre des députés, et, dans la salle des Pas-Perdus, il a dit bien haut à ceux qui l'interrogeaient : Je ne sais rien, je viens du palais où on ne s'occupe pas de tout cela.

MANUFACTURE DES TABACS.

Déjà nous avons réclamé, il y a quelques jours, contre la mauvaise qualité des tabacs de la manufacture de Lyon, mais comme on le pense bien, nos réclamations n'ont produit aucun effet ; le tabac n'a pas changé, et, malgré les justes reproches des consommateurs, la régie ne peut en vendre d'autre que celui qu'elle reçoit elle-même.

Ce n'est pas seulement le tabac de seconde qualité qui est mauvais ; le tabac de la première qualité qui jusques-là n'avait guères été meilleur, est depuis quelque temps détestable. A qui faut-il s'en prendre? est-ce à la manière dont on le fabrique qu'il faut l'attribuer, ou bien à la nature des feuilles fournies par le gouvernement ? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, c'est un devoir pour l'autorité de veiller à ce qu'on ne nous vole pas notre argent, et c'est à elle seule que nous pouvons adresser nos plaintes.

Il y a dix à douze ans, on trouvait à la manufacture de Lyon des carottes du Hâvre et de Tonneins dont le parfum était fort recherché. Pourquoi n'en trouve-t-on plus de semblables aujourd'hui? Il nous semble que ce dédain pour les goûts du public est peu propre à justifier le monopole que s'est réservé le gouvernement.

Puisque nous en sommes sur ce sujet, nous demanderons encore pourquoi on ne vend, dans les bureaux de Lyon, que du tabac de première qualité, de la même espèce? A Paris, la régie fournit du Hâvre, du tonneins, du virginie *haut goût*, du virginie ordinaire ; pourquoi n'en est-il pas de même parmi nous? d'où vient que nous ne jouissons pas des mêmes avantages? Il est évident qu'en celà, le gouvernement entend mal ses intérêts, car au lieu d'augmenter la consommation, il la restreint.

Il y a en effet une foule de personnes qui ne trouvant pas à se procurer, à Lyon, le tabac qu'elles préfèrent, aiment mieux

FEUILLETON.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR L'ENFANCE DE LOUIS-PHILIPPE.

« C'est dans l'enfant qu'il faut étudier l'homme » a dit un célèbre moraliste. Aussi les biographes les plus estimés n'ont-ils jamais négligé de fouiller le berceau des grands hommes.

Il en est un pourtant dont l'enfance est peu connue : ce grand homme, c'est Louis-Philippe.

L'histoire, en compulsant la carrière de Louis-Philippe, n'est guère remontée au-delà de sa quinzième ou seizième année, c'est-à-dire de l'époque qui, chez les hommes ordinaires, s'appelle l'âge de raison. Ainsi l'histoire nous l'a montré sauvant, dans l'Orléanais, trois hommes, dont un caniche, qui se noyaient en voulant traverser une rivière ; et préludant ainsi, par ce sauvetage puéril et honnête, au sauvetage de la France, auquel il s'est livré en 1830, sous la responsabilité de ses ministres et à la grande satisfaction des rois de l'Europe.

Ainsi encore, l'histoire nous l'a montré parvenant, grâce à de puissantes protections, à se faire nommer portier des jacobins, à la majorité de 303 voix contre 299, et ouvrant la porte à Brutus et à Scœvola, avec autant de grâce et d'intelligence qu'il en a mis depuis à la fermer aux abus.

De cette époque date l'histoire politique de Louis-Philippe, à commencer par les exploits de Jemmapes, et à finir par le Suffrage unanime ; en traversant la restauration, la classe de mathématiques, et surtout la frontière avec Dumouriez.

Mais tout cela, c'est la jeunesse de Louis-Philippe, et non pas son enfance ; de telle sorte que, jusqu'à présent, le public n'a pas été mis à même, selon la prescription du moraliste, d'étudier l'homme dans l'enfant. L'enfant est presque toujours le contraire de l'homme. D'où le proverbe : « Qui voit enfant ne voit rien. » C'est ce que vous allez voir.

Le *Charivari* a rassemblé les matériaux propres à combler cette lacune. Il les a tous puisés aux bonnes sources, c'est-à-dire dans les mémoires du temps.

ÉDUCATION MORALE.

« Les enfans de M. le duc de Chartres, » dit dans ses *Souvenirs* la marquise de Créquy, « avançaient en âge et croissaient en force ; » mais on ne pouvait pas dire qu'ils prospérassent du côté de la » bonne éducation. M. le duc de Valois (aujourd'hui Louis-Phi» lippe) était lourdement gauche. Mlle d'Orléans, sa sœur (au» jourd'hui Mad. Adélaïde), était une pleureuse. Il était impossible « d'entendre ou d'attendre de ces enfans une seule parole de vé» rité. »

Louis-Philippe et ses frères et sœurs étaient alors élevés par un chevalier Bonnard. Cet homme n'avait aucune des qualités qui sont indispensables pour faire un bon gouverneur ; mais le père d'Orléans, prince excessivement avare, avait, pour ainsi dire, mis l'éducation de ses enfans au rabais. Bonnard se contentait de mille écus de gages, et cela suffisait pour que la famille se contentât de Bonnard.

« J'aime bien Bonnard, » disait le jeune d'Orléans ; « je l'aime » bien, mon bon Bonnard ! il a pour principe de nous laisser » faire, boire et manger tout ce que nous voulons. » Le futur roi des Français appréciait alors dans ses gouverneurs les qualités qu'il a depuis évitées dans le choix de ses ministres.

Ce fut ensuite Mme de Genlis qui fut appelée à remplacer le chevalier Bonnard, en dépit du duc de Penthièvre, qui ne cessait de dire : « Mme de Genlis est inclinée du côté de l'épargne : or, les enfans » d'Orléans y paraissent très disposés, et ce n'est pas avec des

renoncer à leurs habitudes, que d'en faire venir de Paris, de Bordeaux, ou du Hâvre, etc., etc. Avec plus de variété dans les produits de nos manufactures, les revenus de l'état s'accroîtraient ; c'est une considération qui devrait toucher le pouvoir, à défaut des autres.

On lit dans le *Journal des Débats* :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Strasbourg, le 3 mars.

Le chargé d'affaires de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Vienne, le 26 février, à 10 heures du soir.

L'empereur d'Autriche a été subitement atteint d'une pleurésie le 24. On l'a saigné dans la nuit du 24 au 25. La journée du 25 a été bonne. Vers le soir le mal a augmenté ; on l'a saigné de nouveau, et il a insisté pour recevoir la communion..... (Interrompu par la nuit.)

Notre correspondant ajoute ce qui suit :

La suite de la dépêche télégraphique relative à la santé de l'empereur d'Autriche, vient d'être affichée à la Bourse. Elle porte que l'empereur allait un peu mieux.

CHOLÉRA A MARSEILLE.

Les journaux de Marseille nous apprennent que les correspondances particulières exagéraient le nombre des décès survenus dans la journée du 4 mars : le chiffre exact est 68 ; il offre une diminution sur celui de la journée précédente. Tout doit faire croire que le point le plus élevé de la période de recrudescence est dépassé, et que la mortalité sera désormais de jour en jour moins effrayante.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

Marseille, 3 *mars*. — Le nombre des décès enregistrés aujourd'hui à l'hôtel-de-ville, y compris ceux des quatre hospices, s'élève à 68, dont 49 déclarés cholériques. Cependant les médecins et les bureaux de secours s'accordent à indiquer moins de violence dans la maladie. Le bureau des Grands-Carmes ne compte aucun décès sur les quinze cas pour lesquels on a eu recours à lui ; celui de l'Evêché a douze déclarations dont plusieurs ne sont que des cholérines ; l'hôtel-de-ville en a moins encore, et dans le bureau de Château-Redon, sur cinq déclarations, une seule a laissé reconnaître le choléra ; mais il est juste d'ajouter qu'on ne s'adresse aux bureaux que lorsque les secours ne se trouvent pas sous la main, ou que les malades sont indigens. Cette répugnance si mal fondée pour des établissemens où siégent nos plus honorables citoyens et le digne clergé de nos paroisses, peut avoir de tristes suites ; aussi ne saurions-nous trop engager les citoyens à y recourir sans hésitation, de jour et de nuit.

Voici l'adresse de ces bureaux, reconnaissables en tout temps par une lanterne à verre rouge suspendue devant la porte :

Premier bureau, rue de l'Evêché, n. 41 ; deuxième, place des Grands-Carmes, vis-à-vis la porte de la sacristie ; troisième, rue Château-Redon, n. 24 ; quatrième, à l'Hôtel-de-Ville ; cinquième, rue de l'Armény, n. 27.

Il est impossible de louer dignement le zèle dont la plupart des membres de ces bureaux ont fait preuve depuis le commencement de l'épidémie. Deux surtout, qu'il nous est impossible de ne pas nommer, MM. Démosthènes Ollivier et Payen fils, passent, au pied de la lettre, les jours et les nuits auprès des malades.

Nous apprenons que la quête commencée à domicile est on ne peut plus abondante.

On lit dans le *Sémaphore* :

Dans la journée du 3 mars, il y a eu 68 décès, dont 49 cholériques.

La légère augmentation que présente le chiffre de la journée d'hier comparé au chiffre des jours précédens, n'étonnera personne si on veut bien réfléchir que les cas de chaque jour accroissant le nombre des malades, la mortalité ne suit pas la proportion des individus atteints.

Cependant le fléau étendant ses ravages dans les quartiers nécessiteux, c'est un devoir pour nous d'inviter les personnes charitables à faire déposer, dans les divers bureaux de secours, les objets de couchage et les *vêtemens vieux* dont elles peuvent disposer : leur emploi serait très utile et diminuerait d'autant la triste condition de la classe pauvre.

— Voici d'aprés des renseignemens très exacts la situation numérique des militaires de la garnison qui, depuis le 17 février jusqu'au 2 mars inclusivement, ont été atteints du choléra-morbus.

4e régiment de ligne.

Attteints,	32
Morts,	8

62e régiment de ligne.

Atteints,	8
Morts,	4

13e Ce de cannoniers vétérans.

Atteints,	2
Morts, (1 caporal.)	2
2e esc. provisoire de gendarmerie.	
Atteints,	2
Morts,	1

(*Idem*,)

—La première liste de souscription qui a été ouverte à Marseille pour le choléra, a produit 11,665 f.

SOUSCRIPTION

POUR LE DÉPART DES DÉTENUS POLITIQUES.

LISTE N° 2.

Collecte faite à Belley (Ain.)

Vezu, 10 f. Cerdon, 10 f. Dufort, 2 f. Mercier, 1 f. Delonguy, 2 f. Martin, pharmacin, 3 f. Durochat (Gabriel), 2 f. Vautaret, 2 f. Cerdon (Jh), 2 f. Mollet (Ant.) 1 f. Bely, 1 f. Rampin, 1 f. Verpillon, 2 f. Molliard (H.), 1 f. Churbert, avoué 1 f. Jenin (P.), 1 f. Degranges (Jh-Ch.), 2 f. Dupont, perruquier, 1 f. 50 c. Boital, 1 f. Guillet, 3 f. Grégory, 1 f. 50 c. Deux patriotes du pont de Beauvoisin, 1 f. Negrin, 25 c. Bertrand, 25 c. Chariot, 50 c. Brevard, huissier, 2 f.

Total, 55 f.

LISTE, N° 3.

Collecteur : M. Galland.

Des industrielles, 8 f. 50 c. Idem, 2 f. Une veuve, 2 f. Un anonyme, 3 f. Idem, 2 f. Idem, 2 f. 85 c. Idem, 1 f. 50 c. Idem, 1 f. 40 c. Idem, 1 f. 45 c. Lanérux, 2 f. Pecon 1 f. 30 c. Vetet, 1 f. 50 c. Anonyme, 50 c. Pinard, 50 c. Lang, 1 f. 60 c. Legrand, 70 c. Anonyme, 30 c. Desernai, 75 c. Anonyme, 2 f. Idem, 1 f. 50 c. Triquit, 1 f. Bonfils, 1 f. 50 c. Granchar, 2 f. Baille, 5 f. Imprimerie Repary, 2 f. 75 c. Dolleaux, 1 f. 50 c. Journaux, 5 f. Janoret, 1 f. 50 c. Crossant, 1 f. 50 c. Burel, 2 f. 50 c. Michel cadet, 1 f. Loupi, 1 f. Un caporal du 47e, 1 f. La fabrique de Leroi, indienneur, 14 f. Anonyme, 1 f. L'atelier de Rejany, 4 f. Une républicaine, 2 f. 80 c. Purlon, 1 f. Giroud, 25 c. Anonyme, 1 f. 75 c. Bonnet, 5 f. Cayton, 75 c. Brojane, 1 f. Collecte de Guil. Dolbau, 4 f. Magut, 75 c. Humbert, 50 c. Lapicotière, 50 c. Prosper Barnard, 50 R. B. Briron, 50 c. Mlle Marcette, 50 c. Louis, 2 f. Anonyme, 1 f. Idem, 50 c. Idem, 50 c. Antoine, 1 f. Cornet, 50 c. Les ouvriers de Galland, 3 f. 10 c. Chrislin, 1 f. Anonyme, 50 c. Total, 113 f.

LISTE N° 36.

Collecteurs : MM. Zacarie et Risson.

Blache, 50 c. Girard, 50 c. Zacarie, 1 f. Vigerand, 50 c, Anonyme, 25 c. Crispin, 25 c. Garon, 25 c. Greron cadet, 20 c. Tabardet, 10 c. c. Treille, 50 c. Dupuy, 25 c. Jearnet, 25 c. Mlle Rose, 10 c. Me Zacarie, 50 c. Fanie, 50 c. Bornedeau, 1 f. Chabanet, 2 f. Plaesreau, 10 c. Anonyme, 10 c. Dubocard, 2 f. Gillon, 2 f. Condamain, 50 c. Taboureau, 1 f. 50 c. Anonyme, 25 c. Chauvet, 1 f. Valla aîné, 1 f. Valla cadet, 1 f. Adolphe, 50 c. Fleury, 50 c. Prat, 50 c. Sabatier, 1 f. Anonyme, 1 f. 50 c. Savoye, 1 f. Gras, 2 f. 25 c. Juhan, 1 f. 50 c. Brun, 1 f. 50 c. Payzaret, 2 f. Anonyme, pharmacien, 1 f. Escofier, 75 c. Graille, 25 c. Truffet et Rollet, 50 c. Sabatier, 1 f. Pize, 1 f. 50 c. Anonyme, 3 f. Rissons, 1 f. 90 c. Sausigon, 2 f. Perret, 50 c. Fournier, 1 f. 50 c. Clément, 60 c. Sabot, 2 f. Deux anonymes, 1 f. 50 c. Cornet, 1 f. Fenouillet, 1 f. Juge, 2 f. Anonyme, 1 f. Roset père et fils, 50 c. Barillet jeune, 75 c.

Total, 54 f. 60 c.

LISTE, N° 6.

Collecteur, M. Joanny.

Joanny, artiste, 3 f. Bocage, artiste de Paris, 5 f. Giraud, d. m., 5 f. Henne, 1 f. Paul Blod, 1 f. 21 patriotes, 6 95 c. Baudoin, artiste, 2 f. Danguin, id. 1 f. Arban fils, 1 f. Hamilton, artiste, 1 f. Benier, 50 c. Herguez, artiste, 1 f. Auguste, id. 1 f. Mlles. Rosine et Joséphine, 1 f. Henri, artiste, 1 f. Guidy, 1 f. Chambéry, artiste, 2 f. Mad. Herdliska, id. 2 f. Rousseau, id. 1 f. Mad. Legaigneur et fils, artistes, 2 f. 50 c. Mad. Paquet, 50 c. Péru, 2 f. Bâcot, avocat, 2 f. Maire, 1 f. Deux anonymes, 2 f. Lacroix, 2 f. Adam, artiste, 2 f. Célicourt, id. 1 f. Mlle Fanny, 2 f. Savette, peintre, 2 f. Christophe, id. 2 f. Berthier, artiste, 2 f. Anonyme, 1 f. Charles, coiffeur, 1 f. Mad. Faivre, artiste, 1 f. Ferdinand Barqui, 1 f. Philibert, artiste, 1 f. Mlle. Claudine, 50 c. Léon, limonadier, 1 f. 50 c. Charles, 1 f. Vuillermet, 2 f. Anonyme, 2 f. Mlle. Perret, 1 f. Chastaing, 2 f. Plasson, 2 f. Arbod, 5 f. Borde, 1 f. 50 c. Anonyme, 80 c. Chané, peintre, 5 f. 2 républicains, 3 f. Vassallo, 3 f. Evan Jacquard, 1 f. Jacquet Jacquetton, 1 f. Deniers de la veuve, 1 f. Bourget, 2 f. Un républicain, 5 f. Anonyme, 2 f. Idem, 2 f. Verdat, 2 f. Claudius Palliet, 2 f. Mlle Charrel, 1 f. Un républicain, 1 f. 50 c. Anonyme, 4 f. D.... 2 f. Alfred Gallien, 1 f. Thibaudier, 2 f. Charrière, artiste, 1 f. Danton, 5 f. Un paysan ultramontain, admirateur de Robespierre et St-Just, 1 f. 50 c. 12 patriotes, 4 f. Louis, 2 f. Crémont, artiste, 5 f.

Total, 143 f. 75 c.

LISTE N° 14.

Collecteur, M. Lambert.

Fabrique de M. Deker, imprimeur.

J. Cerdon, 75 c. François Mesia, 50 c. Lambert aîné, 1 f. Etienne Midell, 1 f. 25 c. Lambert, 1 f. 50 c. Louis Mathil, 50 c. Fréderic Mathil, 50 c. Girard, 75 c. Marindat, 50 c. Hermann, 50 c.

Mathieu père, 2 f. Mathieu fils, 25 c. Billiand fils, 35 c. Guedan, 75 c. Bousard, 50 c. Prosper Rocher 50 c. Naudron, 30 c. Perichon, 25 c. Rivoire, 25 c. Brêt, 25 c. Monfalcon, 25 c. Decome, 30 c. Toussany, 30 c. Lorfaîte fils, 1 f. Joseph Hugues, 30 c. Demelin, 30 c. Enyet, 30 c. Lentz, 45 c. Garro, 1 f. Dublé, 50 c. Joseph, 1 f. Toussein, 50 c. Rondelais 50 c. Delassosie, 30 c. Eymard, 30 c. Mas cadet, 50 e. Riety, 50 c. Poulait, 50 c. Girardin, 25 c.

Fabrique Godefroy.

Cosselin, 30 c. Morel, 25 c. Vaila, 25 c. Chiffet, 70 c. Clément, 25 c. Criste, 25 c. Leroi, 25 c. Guiot, 25 c. Godfroi, 50 c. Borel, 50 c.

Fabrique Chauffleberg.

Budgeat, 30 c. Carret, 50 c. Chené, 30 c. Schetrome, 50 c. Bourjounier, 20 c.

Fabrique de M. Ch. Dépouilly.

Haroux, 50 c. Delay, 50 c. J.-B. Fayen, 50 c. Montagnet, 25 c. Un anonyme, 25 c. Un anonyme, 50 c. Victor, 50 c. Eymard Jacques, 25 c. Bergeri, 50 c. Bonnard cadet, 50 c. J.-B. Bonnard, 50 c. Bernisson, 50 c. Ferrier, aubergiste, 2 f. Poncet, 25 c. J.-L. Adrien, 25 c. Garaud, 25 c. Manien 25 c. Hislet, 50 c. Dussourd, 50 c. Magazer, 50 c. Lambelet, 30 c.

Fabrique de M. Hélaine.

Michaud aîné, 50 Lamy fils aîné, 1 f. Pierre Meziat ; 50 c. Michaud cadet, 50 c. Dème, 50 c, Moulet, 50 c. Aug. Reiff, 1 f. Dutrain, 1 f. Cromm, 50 c. Mariton aîné, 50 c. Mariton cadet, 50 c. Bachelut, 50 c. Rossignol, 50 c. Caroline Fremant, 1 f.

Total, 45 f. 30 c.

LISTE N° 80.

Collecteur : M Brosiquet

Valansot, 1 f. 50 c. Duchamp, père, 1 f. Marmet, 50 c. Anonyme, 50 c. Id., 1 f. Bey, 1 f. Gonon, 75 c. Anonyme, 1 f. 50 c. Blaix Frères, 1 f. 50 c. Dubier, 50 c. Perron, 1 f. Combet, 2 f. Ollier, 50 c. Garnier, 75 c. Un républicain, 1 f. 50 c. Anonyme, 50 c. Berthet, 2 f. Blanc, 2 f. 50 c. Bernard, 75 c. Passin, 25 c. Gonnet, 50 c. Meynaud, 30 c. Agniel, 25 c. Un républicain, 25 c. Anonyme, 50 c. Un patriote, 1 f. 50 c. Un républicain, 1 f. id., 50 c.

Total. — 27 f.

LISTE N° 93.

Collecteur : MM. Verat et Arthaud.

J. Bardet, 2 50. F. Gonin, 25 c. P. Duchamp, 1 f. 50 c. P. Louradoux, 2 f. F. Thérard, 2 f. Jh. Gantener, 1 f. Chaussac, 50 c. Barillot, 1 f. Pillipier, 50 c. Verpillat, 25 c. Sadon, 1 f. Tournisson, 50 c. Brun, 50 c. Favier, 50 c. Castelan, 1 f. 50 c. Castelbou, 1 f. Perrachon, 1 f. Michaud, 1 f. Carlos, 1 f. 50 c. Charvet, 75 c. Goiffon, 1 f. Deux anonymes, 25 c. Gueperret, 1 f. Genod, 50 c. Primas, 50 c. Billon, 95 c. Un anonyme, 50 c. J. Ponson, 40 c. Colliard, 1 f. Marduel, 1 f. Perrard, 40 c. Chauvy, 50 c. Mathieu, 1 f. Ganière, 50 c. Raoul, 50 c. Euler 1f., Edel, 1f, Choufleberg, 1 f. 50 c. Ramser, 2 f. Bouvet, 1 f. Myet, 5 f. Verat, 50 c. Arthaud, 1 f. Mlle Gantener, 1 f. Cler, 50 c.

Total. — 45 f. 25 c.

LISTE N° 95.

Collecteurs : MM. Barge et Demule.

A. Richaud, 2 f. Dufey, 50 c. Piéguet, 1 f. Galliard, 50 c. Michel, 50 c. Chatelard, 50 c. Bonrencontre, 1 f. Mamus, 1 f. Fournel, 1 f. Deux commis épiciers, 2 f. Bonrencontre, 50 c. Machuré, 1 f. Grollé, 50 c. Bernacione, 50 c. Lapit, 1 f. Miallet, 2 f. Trevé, 50 c. Robin, 50 c. Vieillermet, 30 c. Bleus, 50 c. Thomas, 25 c. Porceraux, 50 c. Laupiéra, 1 f. Cabaret, 30 c. Bonnet, 40 c. Coquard, 25 c. Signeré, 10 c. Rigaul, 10 c. Berlingard, 1 f. Antoine Carié, 50 c. Marion, 50 c. Mathieu, 25 c. Plenque, 50 c. Deuri, 80 c. Michel, 1 f. Annequin, 50 c. Femme Annequin, 50 c. La petite collecte de F. Barge, 1 f. Gean, 25 c, Catherine, 50 c. Guilliod, fabricant de cols, 1 f. 50 c. Trammor, 50 c. Riciet, canonnier au 2e régiment d'artillerie, 50 c. Guillet, sergent au 54e, 50 c. D. Y., 50 c. Billaud, 50 c. Blanchard, 50 c. Anne, 50 c. Grison, 50 c. Maignier, 25 c. François, 75 c. Philippe, 50 c. Griveau, 20 c. Femme Lussiguet, 20 c. M. 1 f. Un ennemi des pétards, 5 f. Une républicaine de 76 ans, 1 f. Un bon citoyen, 2 f. Solignac, républicain, 50 c. — Total, 44 f. 40 c.

LISTE N° 116.

Collecteurs : MM. Jantelet et Rét.

Jantelet, 1 50 c. Rêt, républicain, 1 f. A., 5 f. Condamin, 1 f. Mazoyer, républicain, 1 f. Javelot, 1 f. Anonyme, 3 f. Comte, 1 f. 75 c. Passot, 50 c. Page, 3 f. Passeron, 1 f. Falconnet, 1 f. Coutton, 50 c. Dominique, 50 c. Une patriote, 1 f. 50 c. Dalbepierre, 2 f. Anonyme, 2 f. Liant, 1 f. 50 c. Martin, 1 f. Anonyme, 1 f. Podechard, 1 f. Brossette, 3 f.

Total, 34 f. 75 c.

PRÉFECTURE DU RHÔNE.

ARRÊTÉ

Contre les Réunions publiques ou Attroupemens de Compagnons.

Nous, préfet du département du Rhône,

Vu l'article 50, paragraphe 5, de la loi du 14 décembre 1789, l'article 3 au titre II de la loi du 16-24 août 1790, et l'article 46 au titre 1er de la loi du 19-22 juillet 1791 ;

Vu les lois des 3 août 1791 et 10 avril 1831 contre les attroupemens ;

Vu l'article 9, paragraphe 2, de la loi du 25 mars 1822, qui défend le port public de tous signes extérieurs de ralliement non autorisés ;

Vu l'arrêté de l'un de nos prédécesseurs, du 10 mai 1824, approuvé le 2 juin de la même année ;

Vu notre lettre du 10 de ce mois à MM. les maires de la ville de Lyon et des communes suburbaines, sur la nécessité des mesures à prendre pour prévenir les désordres qu'occasionnent les attroupemens d'ouvriers dits *Compagnons* ;

Vu la réponse de M. le maire de Lyon, du 14, dans laquelle ce magistrat réclame l'intervention immédiate de l'autorité supérieure,

---

» calculs économiques et des habitudes mesquines, qu'on pourra » parvenir à leur élever le caractère. L'avarice est le pire défaut » que puissent avoir les princes. »

Penthièvre avait dès-lors du bon, bien que de la famille.

On put craindre un moment que l'héritier des d'Orléans, aujourd'hui chef de famille, manifestât quelque penchant à ce vilain défaut. En effet, il poussait si loin ses habitudes de parcimonie, qu'il disait un jour à Mme de Genlis, sa gouvernante : « Mon amie, » pourquoi ne ramasse-t-on pas le petit plomb qui se trouve dans » les perdrix et les lapins rôtis? On s'en servirait pour une autre » fois. Je le mets toujours de côté sur mon assiette ; je le serre, et » j'en ai déjà *plein un papier*. »

Mme de Genlis disait aussi, en parlant de l'aîné de ses élèves : « Son intelligence et son esprit sont ceux d'un receveur des tailles » et d'un proviseur. »

Heureusemet tout cela a bien changé depuis ! Qui voit enfant ne voit rien. C'est ce que vous allez continuer de voir.

TALENS DE SOCIÉTÉ.

C'est aussi à Mad. de Genlis que Louis-Philippe doit ses talens chirurgicaux ; elle lui fit apprendre à saigner, ainsi qu'à Mme Adélaïde. « Un jour, en se promenant dans les environs de St-Leu, le » futur roi s'avisa de tirer sa lancette et d'en instrumenter sur » deux goblettiers qu'il croyait en apoplexie, et qui n'étaient » qu'ivres-morts. Un de ces malheureux en mourut le lendemain, » et l'autre en fut très malade. » On voit que ce début fut moins heureux que les exercices subséquens de l'auguste lancette, lesquels ont valu à son propriétaire, à trente ans de distance, l'honneur de coucher triomphalement entre deux vieilles négresses.

Toutefois, qui voit enfant ne voit rien. C'est ce que vous allez voir plus fort que jamais.

Nous sommes parvenus à l'époque la moins connue des annales enfantines de Louis-Philippe. Tout le monde connaît avec quel agrément le roi des Français manie maintenant le QUE en prose ; mais personne n'avait encore soupçonné qu'il se fût jamais essayé dans le QUE poétique. Voici des vers sortis de la même imagination qui depuis a enfanté la lettre à Nicolas, la fable des *Membres et l'Estomac* d'après La Fontaine, et les quatre volumes de discours de grands chemins.

Je cite textuellement le début de l'auteur. C'est un compliment adressé au duc de Penthièvre qui avait donné à Louis-Philippe un agneau pour ses étrennes.

QUand vous me donnez pour présent
Le symbole de la douceur,
Cet agneau si intéressant
Devient les délices d'un cœur,
D'un cœur QUI, formé par sa mère,
N'apprendra d'elle QU'à plaire
Aux âmes sensibles et pures,
Seule beauté dans la nature
QUI soit digne du sentiment
QUE *vous vouent* la mère et l'enfant.

Louis-Philippe avait seize ou dix-sept ans lorsqu'il a composé ces vers. On peut juger que leur auteur paraissait prédestiné à devenir l'*auguste ami* de M. Viennet, mais non pas à devenir l'émule de Napoléon dans l'art de la harangue en prose.

Tels sont les faits principaux relatés dans les mémoires qui se sont occupés de l'enfance de Louis-Philippe. Qu'on juge combien Mme de Genlis a dû se donner de peine pour corriger les vices d'une éducation si mal commencée !

Sous ce point de vue, le suffrage unanime doit beaucoup de remerciemens à Mme de Genlis. En effet, que serait devenue la France si ce diable de chevalier Bonnard avait continué d'élever le roi de son choix !

(*Charivari*)

comme seule capable de donner aux mesures dont il s'agit le caractère d'unité indispensable pour en assurer l'exécution ;

Considérant que les réunions publiques ou attroupemens de compagnons sont presque toujours des sujets de rixes; que dernièrement elles ont occasionné des meurtres, et qu'il importe de rappeler les citoyens à l'exécution des lois qui défendent les réunions ou attroupemens ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

Il est défendu aux ouvriers de toutes professions de se réunir, de marcher en troupe, sous quelque prétexte que ce soit, et de porter aucun signe extérieur de ralliement non autorisé.

Art. 2.

Seront considérés comme signes extérieurs de ralliement non autorisés, les rubans ou autres marques distinctives de compagnonnage, portés ostensiblement.

Art. 3.

Les contraventions aux articles précédens seront constatées par des procès-verbaux réguliers, pour être immédiatement transmis au ministère public, et les contrevenans traduits devant les tribunaux compétens.

Art. 4.

Toute réunion ou conduite d'ouvrier sera, en outre, tenue de se disperser à la première invitation, sauf à procéder, contre les récalcitrans, d'après les formes prescrites par les lois des 3 août 1791 et 10 avril 1831.

Art. 5.

M. le commandant de la gendarmerie, MM. les maires et MM. les commissaires de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté, lequel sera soumis à l'approbation de M. le ministre de l'intérieur, pour être ensuite inséré dans le Recueil des actes administratifs, et affiché dans toutes les villes et communes du département.

Fait à la préfecture, à Lyon, le 16 février 1835.

Pour le préfet absent,
Le conseiller de préfecture délégué, FAYE.

Approuvé par décision de M. le ministre de l'intérieur, du 26 février 1835.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

SALUBRITÉ ET PRÉCAUTIONS SANITAIRES.

AVIS.

Diverses maladies règnent dans ce moment à Lyon, et reconnaissent en général, pour cause principale, la négligence des précautions qui seules peuvent assurer la salubrité de l'air et préserver la santé publique dans une grande ville. La propreté des rues et des habitations étant au premier rang de ces précautions, il est de notre devoir et de l'intérêt des habitans qu'elles soient ponctuellement observées, et qu'ainsi les ordonnances de police, tant sur le nettoiement des rues, que sur celui des appartemens, escaliers, cours et latrines, soient rigoureusement exécutées, nous invitons nos concitoyens à remplir avec exactitude les obligations que leur imposent ces ordonnances; mais si contre notre attente quelques-uns ne déféraient pas à notre invitation toute dans leur intérêt, nous les prévenons que des ordres précis sont donnés pour constater les contraventions qui seraient commises en matière de salubrité, et qu'à dater du jeudi 5 mars prochain, toutes ces contraventions seront sévèrement poursuivies.

Fait à l'Hôtel-de-ville, Lyon, le 28 février 1835.

Le maire de Lyon,
VACHON-IMBERT, adjoint.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 4 mars.

Une ordonnance royale, insérée au *Moniteur* de ce jour, et contresignée par le maréchal Mortier, porte que la fourniture des draps nécessaires à l'habillement des troupes de l'armée continuera à être adjugée de cinq en cinq ans sur soumissions cachetées, avec concurrence et publicité, mais qu'elle sera désormais répartie en 44 lots.

Sera admis à concourir pour un, deux, trois ou quatre lots, tout fabricant ou toute société de fabricans légalement constituée, qui, en se conformant aux règles tracées par le cahier des charges qu'établira le ministre de la guerre, justifiera qu'il possède et dirige pour son compte, depuis un an au moins, une manufacture réunissant les ateliers et les usines propres à la fabrication, à la teinture et aux apprêts des quantités d'étoffes dont se composera le maximum des lots qu'il demandera à soumissionner.

— Il y a eu hier soir aux Tuileries un petit bal où n'étaient admis que les familliers du château.

Comme la dévotion de la reine ne pouvait tolérer que les divertissemens profanes se prolongeassent jusque dans le carême, Louis-Philippe a saisi avec empressement cette nouvelle occasion de faire des économies de bouts de chandelle, et, *à minuit sonnant*, au milieu d'une contredanse, toutes les lumières ont été éteintes et tous les danseurs congédiés.

Avis aux pères de famille moraux et économes.

— Les feuilles allemandes parlent d'une prochaine réduction des armées prussienne et autrichienne.

— Les dernières lettres des Etats-Unis sont du 7 février. A cette date, le rappel du ministre plénipotentiaire de France n'était pas encore connu à Washington.

Les dispositions des représentans paraissaient plus belliqueuses que celles du sénat.

— Les journaux de Londres d'avant-hier soir ne contiennent aucun fait important. Ils disent qu'il est question d'une modification ministérielle, mais que rien à cet égard n'est encore décidé.

Wellington a offert sa démission.

— *P. S.* Je reçois, par voie extraordinaire, le commencement de la séance des communes d'avant-hier, 2 mars, au soir.

Lord Russel a interpellé M. Peel sur les intentions du cabinet à l'égard de la chambre et des réformes politiques et religieuses.

M. Peel a répondu que jusqu'à présent il n'était nullement question d'une nouvelle dissolution du parlement, que le cabinet ne croyait pas devoir se retirer devant le dernier vote de la chambre, et qu'il avait tout lieu de croire qu'elle serait satisfaite des mesures qu'il comptait soumettre à ses délibérations.

Après quelques autres interpellations de moindre importance, la chambre s'est formée en comité de subsides.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

(Présidence de M. Pelet (de la Lozère.)

Séance du 4 mars.

La séance est ouverte à une heure 1/4.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Il n'y a à l'ordre du jour que le tirage des bureaux auquel M. le président procède en présence d'une vingtaine de membres.

M. Dussérè fait son rapport sur le projet de loi relatif aux routes départementales, amendé par la chambre des pairs.

La chambre conclut à l'adoption du projet amendé : la discussion en est fixée à demain.

L'ordre du jour de demain contient en outre le rapport sur la loi des douanes et sur celle relative à la responsabilité des ministres.

Il est 2 heures 1/4, la séance est levée.

CHRONIQUE.

De toutes les listes qu'on fait circuler ce soir sur la composition définitive du ministère, celle qui nous paraît la plus vraisemblable appellerait au pouvoir les hommes du tiers-parti.

Les doctrinaires qui se retirent, espèrent conserver encore une très-haute influence sur les affaires du pays ; ils ont gardé les lettres de félicitation qui leur ont été adressées par la presque totalité des premiers fonctionnaires de l'état à l'époque de leur rentrée au pouvoir après l'avortement du ministère du 10 novembre. Ces lettres sont de nature à inquiéter la plupart des préfets sur le danger d'une indiscrétion, et par conséquent à les retenir dans les liens de la doctrine.

Il n'est pas jusqu'au plus mince employé des bureaux ministériels qui n'ait en son pouvoir quelque pièce dont la publication compromettrait plus d'un haut personnage, et qui ne compte sur la menace d'une indiscrétion pour se maintenir sous le ministère du tiers-parti.

(*Le Bon Sens.*)

UNE ANECDOTE QUI N'AURA PAS DE DÉMENTI.

Eh bien ! M. le président, comment vont les affaires ?

— En apparence, au physique si vous voulez, cela paraît bien aller, mais au moral, c'est-à-dire en réalité, que voulez-vous faire avec un homme pareil ?

— Vous, si fin, si pénétrant, ne le connaissez-vous pas encore ?

— Si, vraiment ! Le mobile unique de cette existence-là, c'est l'argent ; on va chercher bien loin les causes de tout ce qui se passe aujourd'hui, et le mot de toutes ces énigmes est au fond d'un sac d'écus. Honneur, patrie, famille, tout cela n'est rien, si rien de cela ne rapporte ; il pleurerait sa femme et ses enfans ; mais pour sa sœur il penserait à l'héritage.

— Mais c'est un portrait tracé de main de maître ; Tacite aurait dit : *Fleret conjux, fleret pater, non fleret frater quia hæres !*

— Votre latin vaut mieux que mon français, mon cher monsieur, j'enverrai le texte et la traduction à certain personnage de ma connaissance, pour lui laisser le choix entre les deux.

Voilà le dialogue ; voici maintenant le nom des masques : l'interlocuteur du malin président est M. Roux-Laborie du *Journal des Débats*, latiniste très distingué; chacun a déjà nommé le malin président. Quant au troisième personnage, outre que ce serait faire injure à la sagacité de nos lecteurs, il y a encore un autre motif pour ne pas le nommer, c'est que la pudeur nous en empêche. (*Réformateur.*)

— Il est fortement question de donner à M. Persil le portefeuille de l'intérieur, que le roi tient particulièrement à ne placer que dans des mains solides et sûres.

Il existe entre MM. Persil et Gisquet une coalition subalterne, mais au fond plus solide que celle de MM. Thiers et Guizot : tous deux se déclarent inséparables, et exploitent de concert les frayeurs du château, qui se croirait en butte à tous les genres d'attentats horribles s'il cessait un moment de suivre de l'œil tous les sombres mystères de la police, et d'en diriger les fils par les mains de deux agens dévoués, l'un à l'intérieur, l'autre à la préfecture de Paris. Cette mutation de portefeuilles rend d'ailleurs disponible celui de la justice et des cultes, par lequel on ne désespère pas de tenter l'ambition de M. Dupin.

Les confidens du château font entendre que l'honorable président est moins éloigné que ne le disent ses amis de s'entendre avec le maréchal Soult. Ils citent comme symptôme de rapprochement l'anathème furibond qu'il a lancé contre la presse, coupable de lui avoir prêté un quolibet offensant pour la *gloire militaire* de l'illustre maréchal. (*Messager.*)

—Voici le résumé aussi complet que possible des modifications qu'a subies l'opinion de M. Dupin sur la question de la recomposition du cabinet, et sur les conditions qu'il a cru devoir mettre à son entrée au ministère.

23 février. — M. Dupin, appelé auprès du roi, lui déclare qu'il veut bien entrer au ministère, pourvu qu'on lui laisse le choix de ses collègues, et que lui seul soit chargé de formuler le programme de la nouvelle administration.

24 février. — Premières ouvertures faites à M. Dupin au sujet du maréchal Soult. M. Dupin déclare qu'il aimerait mieux se faire piler dans un mortier que de prendre sa place dans une combinaison dont ferait partie le grand dilapidateur du budget.

25 février. — M. Dupin s'adoucit un peu sur le compte du maréchal : il consent à entrer en négociations avec lui, et à accepter un portefeuille sous sa présidence, pourvu qu'il y ait une présidence réelle.

26 février. — M. Dupin ne veut plus entendre parler du maréchal : il lui fait courir sus par le *Constitutionnel*, et jure ses grands dieux que jamais il ne compromettra son influence parlementaire, en s'associant à un homme pour lequel les chambres éprouvent tant de répugnance. — M. Dupin prononce le nom du maréchal Gérard, et témoigne qu'il lui serait agréable de travailler avec lui, et sous lui, à replacer le pouvoir dans les véritables voies du gouvernement représentatif.

27 février. — M. Dupin désigne le maréchal Gérard : il demande la présidence pour son propre compte, et impose au roi des conditions tellement sévères, que le roi lui déclare avec mauvaise humeur qu'il saura bien se passer de lui.

28 février. — M. Dupin se raccommode avec le roi : il tombe en admiration devant les vertus publiques et privées de M. le maréchal Soult ; il proclame son admiration par la voie de la presse, et consent définitivement à s'humilier sous la *gloire militaire* du vainqueur de Toulouse.

1er mars. — M. Dupin persiste dans ses idées du 28 février. Cela cause le plus grand étonnement à toutes les personnes qui l'entourent : on craint un instant qu'il ne se soit opéré quelque dérangement dans ses facultés intellectuelles.

2 mars. — M. Dupin n'a plus aucune opinion ; ce qui n'étonne personne. Des amis officieux font cependant espérer au public qu'il en aura une le lendemain.

3 mars. — La journée n'est pas encore assez avancée pour que nous puissions dire si les amis de M. Dupin ne se sont pas trompés. A demain les détails. (*Le Bon Sens.*)

Le bœuf gras et le chapeau de sa majesté.

Nous ne sommes plus au temps où les rois fainéans se faisaient traîner par les rues de Paris pour montrer au peuple l'image chérie de leur bien-aimé souverain; aujourd'hui les rois se donnent trop d'affaires pour être appelés fainéans, et la seule promenade qui rappelle un peu l'antique usage, est celle du bœuf gras. Il y a plus de connexité qu'on ne pense entre les deux coutumes, et entre autres preuves, la visite que ne manque pas de faire aux Tuileries le héros de la journée du mardi-gras, est une des plus irrécusables.

Cette cérémonie, qui se termine ordinairement sans autre incident que quelques écus obtenus de la munificence royale, a vu rompre aujourd'hui sa monotonie ordinaire par une de ces causes qu'il faut laisser à d'autres le soin d'expliquer.

Lorsque le bœuf gras fut entré dans les Tuileries, S. M. a paru au balcon et a retiré son chapeau ; le peuple qui n'était entré là que par contrebande, à cause de la consigne qui proscrit les vestes et casquettes du palais de nos rois, n'a pas pris la politesse pour lui, laissant le soin de répondre à celui qui en était l'objet; un gracieux salut succéda et ne fut pas plus heureux, de telle sorte que l'*enthousiasme unanime* s'écoula silencieusement par les grilles.

Des spectateurs assurent qu'alors S. M. enfonça vigoureusement son chapeau sur sa tête, sans faire attention au coup de coude conjugal qui lui conseillait la modération, et se retira immédiatement dans son conseil pour composer un ministère ; les doctrinaires resteront.

Ce que c'est pourtant que de ne pas s'entendre, il est bien évident que tout ceci ne vient que d'un quiproquo entre le bœuf gras et le chapeau de S. M. (*Idem.*)

— M. le général Sébastiani, arrivé seulement hier, a été reçu par le roi. La conférence a duré une heure. L'honorable ambassadeur a de nouveau protesté qu'il s'était rendu à Paris pour obéir aux vœux du roi, mais qu'il n'accepterait ni un ministère, ni la présidence du cabinet. Consulté sur la recomposition ministérielle, il aurait répondu sentencieusement qu'il fallait au pays un ministère grave, sérieux et national.

S'il faut en croire le *Journal des Débats*, cet avis sybillin serait tout l'avantage qu'on aurait retiré du pénible voyage que M. Sébastiani a entrepris, malgré les rigueurs de la saison équinoxiale et l'altération de sa santé. Le général devrait repartir sous deux ou trois jours.

Au reste, M. Sébastiani ne paraît pas avoir pardonné au cabinet actuel et au maréchal Soult l'abandon dans lequel on l'a laissé, lui et M. de Broglie, dans la discussion au sujet du traité des Etats-Unis.

Dans cette circonstance, en effet, non-seulement MM. Thiers et Guizot, les orateurs du ministère, se sont abstenus de parler, mais encore, s'il faut en croire des bruits assez généralement répandus, même à la chambre, il y aurait eu, de la part de certains membres du cabinet de l'époque, plus que de l'indifférence pour l'adoption du projet, et la modification du cabinet, par l'élimination de MM. Sébastiani et de Broglie, aurait été considérée par eux comme une suffisante compensation au désagrément d'une proposition ministérielle rejetée.

Ce sont là choses que l'on pardonne en chrétien, mais qui ne s'oublient pas. (*Constitutionnel.*)

— Avant-hier, dans une soirée brillante, deux membres du cabinet actuel se sont pris d'une altercation tellement vive, que le personnage qui les recevait a été contraint de s'interposer pour mettre fin à la discussion, en leur faisant observer que les propos qu'ils échangeaient, égayaient ou occupaient un nombreux auditoire. (*Idem.*)

— Voici le résumé du mouvement des céréales pendant l'année 1834 :

	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
Farines,	18,000 kilog.	11,821,000 kilog.
Froment ;	1,386 hect.	41,384 hect.
Seigle et maïs,	2,308	7,462
Avoine,	150	4,940
Autres céréales,	1,900	21,387
Totaux,	5,744	75,123

En consultant les prix moyens des marchés régulateurs tenus dans les lieux d'importation et d'exportation, on peut estimer, par approximation, que la valeur des fromens importés s'est élevée seulement dans toute l'année à 22,325 f., et celle des fromens exportés à 612,834.

La masse de farine exportée est 6 à 700 fois aussi grande que celle des farines importées, et la quantité des céréales de notre sol vendues au dehors est plus de 12 fois aussi considérable que la quantité de grains étrangers introduits en France pour la consommation.

En 1832, les seuls fromens étrangers importés pour la consommation, et déduction faite de ceux exportés, montèrent à 4,170,520 hectolitres, qui, au prix moyen de 22 f. 33 c., selon les époques et les localités où se firent les achats, durent valoir 93,127,712 f. Dans le tableau du commerce de 1834, à peine trouvera-t-on la trace de l'importation de ces mêmes produits.

— Voici l'état statistique du salon comparé avec l'année dernière :

Le nombre des ouvrages exposés en 1835, y compris le supplément est de 2536
En 1834 de 2314

Différence en plus cette année 222

Savoir :	1835	1834
Peinture,	2175	1956
Sculpture,	155	189
Architecture,	32	17
Gravure,	96	81
Lithographie,	78	71
Totaux	2536	2314

Cette année 1227 artistes ont exposé.
En 1834 1032 seulement avaient été admis.

La différence est de 135 en faveur de 1835.

Au nombre des artistes exposans en 1835 on compte 235 femmes.

VARIÉTÉS.

EXPÉDITION DE L'EUPHRATE.

Voilà long-temps quil est question d'explorer l'Euphrate, de parcourir dans toute son étendue cette grande voie de communication qui traverse une partie importante de l'Asie, pour reconnaître jusqu'à quel point elle peut être exploitée au profit du commerce. Ce sont les Anglais qui ont conçu l'idée de cette entreprise, et ce sont eux qui vont la mener à bien.

Le 11 février, il est parti de Liverpool, un bâtiment, *le George Canning*, que le *steamer* (bateau à vapeur) royal, l'*Alban*, ralliera dans les parages de Colk. Puis, tous les deux vogueront de conserve vers l'embouchure de l'Oronte, au fond de la Méditerrannée. On remontera même cette rivière aussi loin que possible et, dans les environs d'Antioche seulement, le débarquement aura lieu.

Deux bateaux à vapeur en fer, transportés de la sorte jusqu'au cœur de l'Asie, seront mis à terre en cet endroit. Bien entendu qu'ils sont démontés. Leurs diverses pièces passeront du *George-Canning* sur le dos des Chameaux. Les plus légères, du moins, car pour les plus lourdes, on a tout exprès embarqué des fourgons qui feront le trajet à l'aide des chevaux du pays.

Le convoi, ainsi organisé, se mettra en marche, et lorsqu'il aura gagné les bords de l'Euphrate, on s'occupera de la construction définitive des deux bateaux, *le Tigre* et *l'Euphrate*, qui doivent servir à l'exploration de ces fleuves célèbres.

Le personnel de l'expédition est nombreux et bien choisi. A la tête se trouve placé, avec le titre et les prérogatives de colonel, le capitaine d'artillerie Chesney. Il a sous ses ordres les lieutenans de marine Lynch et Cleaveland, chargés du commandement des deux bateaux; le capitaine d'infanterie Estcourt, auquel est confié le soin des expériences sur le pendule; le lieutenant du génie Murphy, qui doit diriger les observations astronomiques et les travaux du relevé trigonométrique; le docteur Staunton, médecin et naturaliste; M. Amsworth, chirurgien et géologue; M. Vincent Germain, premier interprète et premier dessinateur; M. Piga, interprète et pharmacien, etc., etc.

En un mot l'état-major militaire et scientifique le plus complet possible. Sept des ouvriers qui ont été employés à la construction des bateaux sont partis pour présider à leur mise en activité, avec l'assistance d'une vingtaine d'ouvriers d'artillerie dont l'apprentissage a commencé en Angleterre même et sous les auspices de M. Lairel, le directeur des travaux.

On espère que les préliminaires de l'expédition seront terminés vers le milieu de mai, c'est-à-dire que, vers cette époque, les deux bateaux seront prêts à recevoir leurs équipages. Le plan proposé est de descendre le courant avec lenteur, de légères embarcations du pays portant les charbons nécessaires à la consommation des machines, tandis que d'autres précéderont pour sonder le passage, et s'assurer de l'état des eaux.

Avant tout, et durant les travaux qui s'exécuteront antérieurement à l'embarquement, plusieurs membres de l'expédition parcourront les pays voisins, soit pour y commencer leurs recherches scientifiques, soit pour préparer, par de pacifiques explications, les peuples riverains à ne point s'alarmer de leur présence. Il s'agit surtout d'obtenir, pour le moment où les bateaux parviendront, l'ouverture des ponts flottans de Hilla, Dewania et Feleiga.

Du reste, comme on a du le résumer, d'après la liste précédente, on n'a pas seulement en vue d'examiner la rivière et le pays sous le rapport de la navigation, on veut aussi les explorer dans l'intérêt des diverses sciences qui, chacune, ont plus d'un représentant parmi les officiers de l'expédition.

AVIS.

MM. les souscripteurs pour le bal sont prévenus qu'il est définitivement fixé au samedi 14 mars prochain; en conséquence, ils peuvent, dès ce moment, venir prendre le nombre de billets d'entrée qu'ils désireront; il leur sera délivré aux endroits où ils auront souscrit.

On continue à recevoir les souscriptions et à délivrer les billets d'entrée au Grand-Théâtre, bureau de la location des loges, depuis onze heures du matin jusqu'à deux, et le soir au contrôle; au café Grand, place des Terreaux; au café de la Perle, et au café du Phénix, rue Lafont.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(421) Il appert que, par exploit de Giroud, huissier à Lyon en date du quatre mars mil huit cent trente-cinq, enregistré le jour suivant cinq mars même année, Madeleine-Thérèse Fourray, épouse du sieur Crussard, marchand épicier, demeurant ensemble à Lyon, rue Bouteille, a formé, par-devant le tribunal civil de Lyon, une demande en séparation de biens d'avec son mari. Me Groz, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue St-Jean, n° 5, a été constitué par la demanderesse et occupera dans l'instance.

Lyon, le 6 mars 1835.

Pour extrait: Signé Groz.

ANNONCES DIVERSES.

(399 4) *A vendre.* — Un restaurant de premier ordre, situé dans le meilleur quartier de la ville.

S'adresser à M. Jogand, notaire, place des Carmes, n. 5.

(422) *A vendre ou à louer.* — Un piano d'Erard.

S'adresser chez Mad. Reynard, rue de la Fromagerie, n° 5, au 2e.

SIROP ET PATE
DE NAFÉ D'ARABIE,

AUTORISÉS PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

La supériorité de ces deux modernes préparations sur tous les autres pectoraux, pour la guérison des *rhumes*, *catarrhes*, *enrouemens*, *toux opiniâtres*, *coqueluches*, *asthmes*, *gastrites*, et autres maladies de la *poitrine*, de *l'estomac*, est attestée par plus de *cinquante certificats* des plus célèbres médecins, professeurs à la Faculté de Paris, médecins du roi, membres de l'Académie royale de médecine, médecins en chef des hôpitaux, etc. etc. Ces deux bienfaisans et agréables bonbons ne contiennent ni *opium* ni *aeides*.

Prix: 2 fr. la bout. et 1 fr. 25 c. la boîte. Au dépôt de

RACAHOUT DES ARABES,

rue Richelieu, 26, chez M. de Langrenier, seul propriétaire, et à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13; M. Claraz, pharmacien, rue Neuve, 7; à Tarare, chez M. Michel, pharmacien; à Condrieu, chez M. Garin, pharmacien. (420)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par Courtois, *pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaire, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.*

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénerien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récens ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Des dépôts sont établis savoir:

A Aubusson (Creuse), chez Pepin, pharmacien.
A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épicier, Grande-Rue, n° 143.
A Dijon chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome, et chez Laurent Fourtoul, petite rue de Rome, n° 12.
A Avignon, chez Vigier, pharmacien.
A Châlons-sur-Saône, chez Caurant, coiffeur, et quincailler, au coin de la rue au Change.
A Bayonne, chez Gibert et Comp., droguistes, rue Basque, n° 43.
A Clermont-Ferrand, chez Chopard, pharmacien.
A Givors, chez Clémençon, quincaillier.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Gray, chez Gourdan, père, épicier.
A Genève, chez M. Burkel droguiste.
A St-Etienne, chez Millet-Dubreuil, droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
A Rive-de-Gier, chez Jacques Cholle, épicier, rue Pallux.
A Paris, chez Maréchal, épicier, rue du Pont-aux-Choux, n° 17.
A St-Chamond, chez Vérissel, épicier.
A Romans, chez Gueymard, pharmacien.
A Vienne, chez Mouret fils, épicier, rue Marchande.
Au Puy, chez Bernard Pic, épicier droguiste, rue Panesac n° 164.
A Valence, chez Reboulet, pharmacien.
A Montelimart, chez Roux, pharmacien.
A Nismes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Alais, Vidal, épicier.
A Villefranche (Aveyron), Bousquet, pharmacien.
A Pezenas, Riquet, cafetier.
A Perpignan, Ferrer, pharmacien.
A Apt, Seymard, pharmacien.
A Toulon, Andrieu, pharmacien.
A Arles, Janon, pharmacien.
A Epinal, Bonnet-Olry, épicier.
A Montpellier, Gaubert, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Villefranche (Rhône), M. Roset, confiseur.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1803

SIROP
TONIQUE ET STIMULANT
DE MILOT;

Remède contre les Suppressions, Diminutions et Retards des Menstrues (ou Règles).

Ce sirop est le premier des remèdes qu'on puisse administrer aux personnes qui sont tourmentées par ces maladies.

Le rapport de l'Académie royale de médecine, l'approbation de la Société de médecine de Lyon, ne laissent aucun doute sur son efficacité.

Voir le prospectus qu'on délivre *gratis* chez M. Milot, pharmacien à Lyon, place St-Jean, n° 3, barrière de fer, au 1er. — Prix: 8 f. la bouteille. (357 8)

MALADIES
DE POITRINE.

(1310 19) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou hémopthisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près le Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPOTS:

Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande.
Givors, Clémençon, quincailler.
Grenoble, Dechenaux, père, quincailler, Grande-Rue.
Saint-Etienne, Millet-Dubreul, épicier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Gontard, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.
Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincailler, au coin de la rue au Change.
Mâcon, charpentier, marchand de papier et d'estampes.
Tournus, Dupont, père, épicier.
Besançon, Ant. Jourdain, épicier, Grande-Rue, n° 143.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier Grande Rue, n° 99.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT

Du docteur Chaumonnot, *préparé par M.* Poisson, *pharmacien breveté du Roi, rue du Roule, n° 11, à Paris.*

(Une médaille d'or *a été accordée à l'auteur de ce remède*)

La saison froide et humide qui engendre la toux, les rhumes, les catarrhes, la coqueluche, et les affections multipliées de la poitrine dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engage à recommander l'usage du *Sirop pectoral fortifiant* du docteur Chaumonnot. — Ce médicament n'a besoin d'aucun éloge: les certificats des célèbres médecins de la capitale, qui sont à l'appui du prospectus, sont les meilleurs titres en sa faveur.

Le dépôt est chez MM. Vict. Biétrix, Sionnest et Compe, rue Neuve, n° 12, à Lyon. — Chez M. Michel, rue de la Pêcherie, à Tarare. (1401 9)

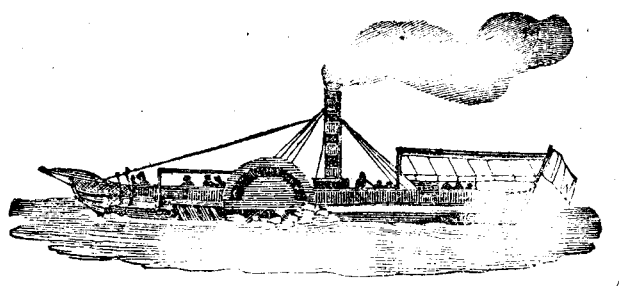

PAQUEBOTS A VAPEUR
DE LYON A AVIGNON,
en 12 heures.

Les départs ont lieu tous les jours impairs du mois de mars,

à 5 heures du matin.

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (395 6)

Spectacles du 7 mars.

GRAND-THÉATRE.
Relâche.

GYMNASE LYONNAIS.
Angéline, vaud. — Elle est Folle, vaud. — Une Mère, drame. — Les Vieux Péchés, vaud.

BOURSE DE LYON du 6 mars 1834.

Cinq pour cent, au comptant,	»
—— fin courant,	»
Trois pour cent, au comptant,	»
—— fin courant,	79 50

BOURSE DE PARIS du 4 mars.

Cinq pour cent,	109f 10	109f 20	109f 10	109f 20
—— fin courant,	109f 40	109f 50	109f 25	109f 50
Trois pour cent,	79f 50	79f 50	79f 50	79f 50
—— fin courant,	79f 70	79f 80	79f 45	79f 75
Quatre pour cent,	97f 80			
Rentes de Naples,	96f 40	96f 40	96f 15	96f 15
—— fin courant,	96f 80	96f 80	96f 80	97f 80
Rentes perpétuel.,	45f 3/4			
Emprunt cortès,	46f 1/8			
Act. de la banque,	1845f			
Quatre canaux,	1200f			
Caisse hypothéc.,	636f 25			
Emprunt d'Haïti,	390			

P.-E. PRUDHON,
Rédacteur, l'un des Gérans.

TYPOGRAPHIE DE L. BOITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, N° 36.